



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N° 2004/05

Document affiché en préfecture le 23 mars 2004

SOMMAIRE

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA VENDÉE

p. 2

AVIS de recrutement au titre de l'année 2004 d'agents de service technique
de 2ème classe stagiaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts

p. 2

AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Direction générale des impôts
Direction des Services fiscaux de la Vendée

AVIS DE RECRUTEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2004 D'AGENTS DE SERVICE TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE STAGIAIRES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et de la secrétaire d'Etat au budget en date du 10 avril 2003 (JO du 19 avril 2003) est organisé, au titre de l'année 2004, par la Direction des services fiscaux de la Vendée le recrutement d'un agent des services techniques de 2ème classe stagiaire des services déconcentrés de la direction générale des impôts.

I-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Outre les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'Etat (nationalité française, moralité, aptitude physique...), les candidats doivent remplir les conditions particulières suivantes :

↳ Etre âgé au 1er janvier 2004 de 55 ans au plus.

Cette limite d'âge est reculée :

- ♦ pour tous les candidats d'un an par enfant ou par personne handicapée à charge ou par enfant élevé pendant neuf ans jusqu'à sa seizième année ;
- ♦ pour les candidats ayant accompli leurs obligations au regard du service national, d'un temps égal à celui passé effectivement dans le service national actif ;
- ♦ dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires en faveur de certaines catégories de candidats (anciens militaires, personnes n'ayant plus la qualité de travailleur handicapé, anciens sportifs de haut niveau...).

Cette limite d'âge n'est pas opposable aux mères de famille de trois enfants et plus, aux personnes dans l'obligation de travailler (veuves non remariées, femmes divorcées et non remariées, femmes séparées judiciairement, femmes ou hommes célibataires ayant au moins un enfant à charge), aux personnes reconnues travailleurs handicapés par la COTOREP et déclarées aptes aux fonctions postulées et aux sportifs de haut niveau.

II- DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Localisation de l'emploi : La Roche sur Yon

L'emploi proposé correspond :

➤ à titre principal :

à des tâches de maintenance, de réparation et d'entretien (électricité, menuiserie, serrurerie, plomberie, soudure, déménagement de mobilier etc ...) au sein de l'équipe d'entretien de la cité administrative

➤ à titre secondaire et occasionnel :

à des tâches de livraisons ponctuelles de mobilier et de fourniture dans les différents services de la direction

au renfort ponctuel de l'accueil de la cité administrative : horaires : du lundi au jeudi 8H15-12H15 et 13H30-17H30 et le vendredi 8H15-12H15 et 13H30-16H30

Compétences et savoir faire requis pour le poste :

- connaissances techniques et aptitude physique aux travaux de manutention et de maintenance ;
- sens élevé du travail en équipe et très bonnes qualités relationnelles compte tenu de la polyvalence de l'emploi et des contacts constants avec les agents, les usagers et les entreprises extérieures au site
- possession du permis de conduire B en cours de validité ainsi que de connaissances sommaires en mécanique automobile
- sens de l'organisation
- sérieux et méthode
- grande disponibilité

II- NOMBRE DE PLACES OFFERTES

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : 1

III- DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à adresser à la Direction des Services fiscaux de la Vendée avant le 23 avril 2004 leur dossier comportant une lettre de candidature et un curriculum vitæ incluant les formations suivies et les emplois occupés, en précisant leur durée.

Il est précisé que seuls sont convoqués à l'entretien de sélection les candidats préselectionnés sur dossier par une commission constituée à cet effet.

IV - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 (JO du 1er février 2002)

V- SERVICES AUXQUELS DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS

Les candidats devront adresser leur dossier de candidature au service des ressources humaines de la Direction des Services fiscaux de la Vendée installée à la Cité Administrative Travot- Rue du 93ème R.I- 85024 LA ROCHE SUR YON CEDEX- tél : 02-51-45-11-06 ou sur internet : sylviane.chevoleau@dgi.finances.gouv.fr